





CONSEIL D'ADMINISTRATION

11 décembre 2018

Procès-verbal

Document certifié conforme le 12 décembre 2018

Le Président



Jean-Marie LÉTART

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11/12/2018

Procès-verbal



Réunis le mardi 11 décembre 2018 à 19h00 au 2 place André Mignot (Versailles), les membres du Conseil d'administration du GIP « Yvelines coopération internationale et développement », convoqués le 28 novembre 2018, ont tenu leur séance dont le compte-rendu est le suivant :

1- Formalités.

a) Enregistrement des votants.

A l'ouverture de la séance étaient présents : Jean-Claude BEUF, Marie-Hélène AUBERT, Alain GOURNAC, Alain LOPPINET et Jean-Marie TETART. Aucun pouvoir n'a été enregistré.

Le quorum étant atteint (5 voix sur 10), la séance a été ouverte à 19h15 par Jean-Marie TETART.

b) Discussions préliminaires.

Le Conseil d'administration a réagi aux différentes propositions soumises dans le rapport de présentation :

- Assemblée générale ; le Conseil accepte le principe de ne pas renouveler les Rencontres d'YCID et d'ailleurs, et opte pour une Assemblée générale d'une durée d'une journée, favorisant ainsi davantage les débats sur les orientations d'YCID et les échanges entre les membres. La date de la prochaine Assemblée générale est fixée au samedi 25 mai, ce qui permettra de prendre en compte les propositions des membres dans le débat d'orientation budgétaire qui se tient habituellement en septembre au Conseil d'administration ;
- Poursuite de l'itinérance d'InterActions : le Conseil demande à l'équipe d'YCID de solliciter les communes des Yvelines susceptibles d'être intéressées par l'accueil de l'exposition, notamment parmi les villes membres d'YCID. YCID proposera de prendre en charge le coût de transport (et remise en état) de l'exposition, ainsi que la mise à disposition du livret d'accompagnement : aucune enveloppe ne serait cependant plus attribuée pour les animations, charge aux villes d'en faire leur affaire ;
- Déclinaison d'InterActions : le Conseil approuve le principe de l'édition d'un livret relatant l'exposition (et y intégrant des photos supplémentaires ainsi que des pages du livre d'or) en vue d'une distribution aux partenaires étrangers des acteurs yvelinois qui ont accepté de témoigner pour l'élaboration des panneaux. Il approuve également le principe d'une version « jeune public » de l'exposition pour les collèges, avec une simplification des textes et l'édition sur un support plus pratique et adapté. Ces deux actions sont cependant soumises aux capacités de l'équipe d'YCID à les prendre en charge, compte-tenu des perspectives de diminution des effectifs en 2019 ;
- Saison de l'Afrique en France : le Conseil demande à la Commission « animation du territoire » de se saisir de cette question lors de sa prochaine réunion. L'engagement d'YCID pourrait prendre la forme d'un appel à projets, qui ferait l'objet d'une dotation financière d'YCID (et éviterait de disperser les ressources humaines sur des projets trop preneurs de temps), et qui permettrait de s'ouvrir à des structures au-delà du cercle habituel de la solidarité internationale (établissements culturels, établissements scolaires, entreprises...);

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11/12/2018

Procès-verbal



- Confirmation de la tenue des Commissions permanentes: le Conseil valide le principe d'une confirmation préalable de la participation des membres aux trois commissions de travail, et celui d'une annulation possible des réunions en cas de présence confirmée insuffisante (<3 personnes) ;
- Ressources humaines : le Conseil prend acte des perspectives temporaires concernant les effectifs (non remplacement de deux postes en congés de longue durée en 2019), et des difficultés dans ce contexte à pouvoir assurer le plan de charge prévu. Le Conseil demande à son Président qu'il sollicite une rencontre avec le Président du Conseil départemental des Yvelines pour lui faire partager sa préoccupation quant à cette situation.

2- Délibérations.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration est passé au vote des délibérations.

CA/2018/019	Election du Président et du Vice-Président d'YCID						
Pour	5	Contre	0	Abstention	0	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté	<input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :	Aucune						
CA/2018/020	Adoption du barème des cotisations pour l'année 2019						
Pour	5	Contre	0	Abstention	0	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté	<input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :	Aucune						
CA/2018/021	Adoption du budget primitif pour l'exercice 2019						
Pour	5	Contre	0	Abstention	0	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté	<input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :	Aucune						
CA/2018/022	Modification du règlement intérieur d'YCID						
Pour	5	Contre	0	Abstention	0	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté	<input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :	Aucune						
CA/2018/023	Approbation de l'organigramme du groupement						
Pour	5	Contre	0	Abstention	0	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté	<input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :	Aucune						
CA/2018/024	Renouvellement des Commissions permanentes de travail						
Pour	5	Contre	0	Abstention	0	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté	<input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :	Aucune						
CA/2018/025	Annexe financière 2019-2020 avec l'UVSQ						
Pour	5	Contre	0	Abstention	0	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté	<input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :	Aucune						
CA/2018/026	Partenariat avec l'AFACE - Dotation complémentaire et subvention de gestion						
Pour	5	Contre	0	Abstention	0	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté	<input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :	Aucune						
CA/2018/027	Modification du règlement « Entreprises-Etudiants Afrique » (2EA)						
Pour	5	Contre	0	Abstention	0	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté	<input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :	Aucune						
CA/2018/028	Lancement de la campagne Bourses CYAM 2019						
Pour	5	Contre	0	Abstention	0	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté	<input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :	Aucune						
CA/2018/029	Don de 5 ordinateurs pour l'appel à candidatures « Classes numériques pour l'Afrique »						
Pour	5	Contre	0	Abstention	0	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté	<input type="checkbox"/> Rejeté

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11/12/2018

Procès-verbal



Observations :	Aucune						
CA/2018/030	Convention de partenariat avec APTIMA						
Pour	5	Contre	0	Abstention	0	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté	<input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :	Aucune						

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'administration a été annoncé clos à 21h00.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/019



L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, au 2 place André Mignot à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation :	28/11/2018	Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Hélène AUBERT, Jean-Marie TETART, Alain GOURNAC (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF (collège associations), Alain LOPPINET (collège collectivités locales)
Nbre de membres en exercice :	10	
Quorum :	5	
Nbre de votants :	5	
Résultat du vote :		
- Pour :	5	
- Contre :	0	
- Abstentions :	0	

Avait donné pouvoir : -

Etaient absents et excusés : 5

Secrétaire de séance : Cédric LE BRIS

Objet : Election du Président et du Vice-Président d'YCID.

Le Conseil d'administration,


VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvée par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015, et ses modifications ultérieures,
VU la délibération de l'Assemblée générale n°AG/2018/02 du 13 octobre 2018 portant élection des représentants des collèges au Conseil d'administration,
Vu le règlement intérieur du groupement,
Vu le règlement budgétaire et financier du groupement,
Vu le budget primitif du groupement pour l'exercice 2018 et ses modifications,

Au regard des propositions du Président,
Après en avoir délibéré,

Article 1- Jean-Marie TETART est élu Président du Conseil d'administration. Il exerce parallèlement les fonctions de Président de l'Assemblée générale et de Directeur général du groupement.

Article 2- Marie-Hélène AUBERT est élu Vice-Président du Conseil d'administration. Il supplée le Président dans ses attributions en l'absence de ce dernier.

Fait à Versailles, le 11 décembre 2018


Jean-Marie TETART
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/020



L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 2 place André Mignot à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation :	28/11/2018	Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Hélène AUBERT, Jean-Marie TETART, Alain GOURNAC (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF (collège associations), Alain LOPPINET (collège collectivités locales)
Nbre de membres en exercice :	10	
Quorum :	5	
Nbre de votants :	5	
Résultat du vote :		
- Pour :	5	
- Contre :	0	
- Abstentions :	0	

Avait donné pouvoir : -

Etaient absents et excusés : 5

Secrétaire de séance : Cédric LE BRIS

Objet : Adoption du barème des cotisations pour l'année 2019.

Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvée par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015, et ses modifications ultérieures,
VU la délibération du Conseil d'administration n°CA/2018/019 portant élection du Président du groupement,
Vu le règlement intérieur du groupement,
Vu le règlement budgétaire et financier du groupement,
Vu le budget primitif du groupement pour l'exercice 2018 et ses modifications,

Au regard des propositions du Président,
Après en avoir délibéré,

- Article 1-** Pour le collège « Département des Yvelines », la contribution statutaire 2019 est une contribution versée en nature, correspondant à 1/5^e du coût global de la Mission coopération internationale (personnel, locaux et matériel) mise à disposition d'YCID pour assurer son fonctionnement, et valorisée à 50 000€.
- Article 2-** Pour le collège « collectivités territoriales et groupements », la contribution statutaire 2019 est de : 100€ pour les collectivités de moins de 1 000 habitants, 300€ pour les collectivités entre 1 001 et 10 000 habitants, 500€ pour les collectivités entre 10 001 et 30 000 habitants, 1 000€ pour les collectivités de plus de 30 000 habitants.
- Article 3-** Pour le collège « secteur privé et chambres consulaires », la contribution statutaire 2019 est de : 100€ pour les entreprises ayant jusqu'à 9 salariés, 300€ pour les entreprises entre 10 et 49 salariés, 1 000€ pour les entreprises entre 50 et 499 salariés, 3 000€ pour les entreprises de plus de 499 salariés, 50€ pour les associations et clubs d'entreprises, et pour les organismes consulaires.
- Article 4-** Pour le collège « associations de solidarité internationale », la contribution statutaire 2019 est de 50€.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/020



Article 5-

Pour le collège « autres établissements », la contribution statutaire 2019 est de 50€ pour les associations et les établissements de formation, et 200€ pour les autres établissements.

Fait à Versailles, le 11 décembre 2018



Jean-Marie FRIART
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/021



L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 2 place André Mignot à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation :	28/11/2018	Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Hélène AUBERT, Jean-Marie TETART, Alain GOURNAC (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF (collège associations), Alain LOPPINET (collège collectivités locales)
Nbre de membres en exercice :	10	
Quorum :	5	
Nbre de votants :	5	
Résultat du vote :		
- Pour :	5	
- Contre :	0	
- Abstentions :	0	

Avaient donné pouvoir : -

Etaient absents et excusés : 5

Secrétaire de séance : Cédric LE BRIS

Objet : Adoption du budget primitif pour l'exercice 2019.

Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvée par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015, et ses modifications ultérieures,
VU la délibération du Conseil d'administration n°CA/2018/019 portant élection du Président du groupement,
Vu le règlement intérieur du groupement,
Vu le règlement budgétaire et financier du groupement,
Vu le budget primitif du groupement pour l'exercice 2018 et ses modifications,

Au regard des propositions du Président,
Après en avoir délibéré,

- Article 1-** Le budget primitif annexé à la présente délibération est adopté :
- Recettes de fonctionnement : 735 700€
 - Dépenses de fonctionnement : 735 700€
 - Recettes d'investissement : 78 000€
 - Dépenses d'investissement : 78 000€.
- Article 2-** Le Conseil d'administration prend acte de l'estimation des contributions en nature au fonctionnement d'YCID, dans le cadre des conventions à intervenir avec le Département, évaluées à 151 506€ pour l'année 2019.
- Article 3-** Pour les biens patrimoniaux de faible valeur, dont le montant unitaire est égal à 1 000€ ou moins, leur amortissement sera réalisé sur l'exercice budgétaire en cours.
- Article 4-** Le budget primitif est déclaré exécutoire à compter de sa transmission à l'agent comptable du groupement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/021



Article 5-

Le Directeur du groupement est autorisé à exécuter le budget primitif à compter du 1^{er} janvier 2019, conformément aux dispositifs statutaires, du règlement intérieur et du règlement budgétaire et financier.

Fait à Versailles, le 11 décembre 2018



Jean-Marie TETART

Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/022



L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 2 place André Mignot à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation : 28/11/2018
Nbre de membres en exercice : 10
Quorum : 5
Nbre de votants : 5
Résultat du vote :
- **Pour :** 5
- **Contre :** 0
- **Abstentions :** 0

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Hélène AUBERT, Jean-Marie TETART, Alain GOURNAC (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF (collège associations), Alain LOPPINET (collège collectivités locales)

Avait donné pouvoir : -

Etaient absents et excusés : 5

Secrétaire de séance : Cédric LE BRIS

Objet : Modification du règlement intérieur du groupement.

Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvée par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015, et ses modifications ultérieures,
VU la délibération du Conseil d'administration n°CA/2018/019 portant élection du Président du groupement,
Vu le règlement intérieur du groupement,
Vu le règlement budgétaire et financier du groupement,
Vu le budget primitif du groupement pour l'exercice 2018 et ses modifications,

Au regard des propositions du Président,
Après en avoir délibéré,

Article 1- Adopte le règlement intérieur modifié annexé à la présente délibération.

Fait à Versailles, le 11 décembre 2018



Jean-Marie TETART
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/023



L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 2 place André Mignot à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation :	28/11/2018	Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Hélène AUBERT, Jean-Marie TETART, Alain GOURNAC (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF (collège associations), Alain LOPPINET (collège collectivités locales)
Nbre de membres en exercice :	10	
Quorum :	5	
Nbre de votants :	5	
Résultat du vote :		
- Pour :	5	
- Contre :	0	
- Abstentions :	0	

Avaient donné pouvoir : -

Etaient absents et excusés : 5

Secrétaire de séance : Cédric LE BRIS

Objet : Approbation de l'organigramme du groupement.

Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvée par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015, et ses modifications ultérieures,
VU la délibération du Conseil d'administration n°CA/2018/019 portant élection du Président du groupement,
Vu le règlement intérieur du groupement,
Vu le règlement budgétaire et financier du groupement,
Vu le budget primitif du groupement pour l'exercice 2018 et ses modifications,

Au regard des propositions du Président,
Après en avoir délibéré,

Article 1- Les effectifs du groupement sont composés :

- D'un poste de Directeur occupé statutairement par le Président du groupement, à titre bénévole ;
- D'un poste de Directeur délégué, représentant un volume d'activité correspondant à 3/5^e d'un temps plein ;
- D'un poste de Chargé de mission, représentant un volume d'activité correspondant à 3/5^e d'un temps plein ;
- D'un poste de Chargé d'appui aux réseaux, représentant un volume d'activité correspondant à 4/5^e d'un temps plein ;
- D'un poste d'Assistant administratif, représentant un volume d'activité correspondant à 3/5^e d'un temps plein ;
- De deux postes de stagiaires, représentant un volume d'activité correspondant chacun à 3/5^e d'un temps plein.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/023



Article 2- Autorise le Directeur à pouvoir les postes listés à l'article 1, en fonction des opportunités et des besoins.

Fait à Versailles, le 11 décembre 2018



Jean-Marie TETART
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/024



L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 2 place André Mignot à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation :	28/11/2018	Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Hélène AUBERT, Jean-Marie TETART, Alain GOURNAC (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF (collège associations), Alain LOPPINET (collège collectivités locales)
Nbre de membres en exercice :	10	
Quorum :	5	
Nbre de votants :	5	
Résultat du vote :		
- Pour :	5	
- Contre :	0	
- Abstentions :	0	

Avaient donné pouvoir : -

Etaient absents et excusés : 5

Secrétaire de séance : Cédric LE BRIS

Objet : Renouvellement des Commissions permanentes de travail.

Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvée par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015, et ses modifications ultérieures,
VU la délibération du Conseil d'administration n°CA/2018/019 portant élection du Président du groupement,

Vu le règlement intérieur du groupement,

Vu le règlement budgétaire et financier du groupement,

Vu le budget primitif du groupement pour l'exercice 2018 et ses modifications,

Au regard des propositions du Président,

Après en avoir délibéré,

Article 1- Le Président de la Commission « Animation du territoire » est Lahbib EDDAOUIDI

Article 2- Les membres de la Commission « Animation du territoire » sont : DRAME Cheikh (ARN), DRAME Bintou (APDM-BENAFI), DUMOULIN Cécile (Département des Yvelines), ETENDART Agnès (ASAPEA), GOURA Nianga (CCLCC), KANE Thierno (Afrique Solidarité), MAKELE Serge (ADPM), OLLIER Sophie (E-Graine), SIDI N'GAIDE El Hadj Lai (Convergences muriatines), SISSOKO Cheikne (ADVO), SPAAK Patric (EDDSICAE).

Article 3- Le Président de la Commission « Soutien aux initiatives yvelinoises » est Jean-Marie TETART

Article 4- Les membres de la Commission « Soutien aux initiatives yvelinoises » sont : ANNE Aïssata (Cœur du Fouta), AUBERT Marie-Hélène (Département des Yvelines), BEUF Jean-Claude (Mali Médicaments), CODDY Ange-Laurent (MI DIMPA), DABO Houraye (ASAF), DELAUNAY Jean (AJCT), DEME Oumar (FADERMA), DIA Salif (USPD), DIALLO Aladjé (FADERTA), FERT Bernard (Solidarité Ndem France), GARON Gérard

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/024



(Buc Tiers Monde), JUNGLUT Geneviève (Action Mopti), MASSALA Gaston (SADEMA), MILEBE VAZ Christian (RASIDC), PONCELET Bernard (Les amis d'Hamap), RAHARINIRINA Vahinala (Réseau Kilonga), SIMO-NKAMSIPA Virginie (Lumière du Monde), SY Mohamadou (Agir NC des Yvelines), THEVENON Jean-Pierre (ABF), VIALAY Michel (Ville de Mantes-la-Jolie), ZABLOTZKI Marc (Kassoumaï78).

Article 5- Le Président de la Commission « Développement économique » est Thierry RIBEIRO

Article 6- Les membres de la Commission « Développement économique » sont : BARRY Oumar (Thiossane Ngawalaagu), CASSE Abdoulaye (Cœur d'Afrique et d'ailleurs), CHARLES Ayalnesh (GAEE), DIANKHA Mouhadji (RAP2D), GOSSET Alain (AFACE), JAH Alieu (ADASM), LOPPINET Alain (SEY), SAMBOU Bouna (AADEFA), SOWU Kodjo Elom (EBENE), YOHOUE Martin (Energie citoyenne).

Fait à Versailles, le 11 décembre 2018



Jean-Marie TETART
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/025



L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 2 place André Mignot à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation :	28/11/2018	Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Hélène AUBERT, Jean-Marie TETART, Alain GOURNAC (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF (collège associations), Alain LOPPINET (collège collectivités locales)
Nbre de membres en exercice :	10	
Quorum :	5	
Nbre de votants :	5	
Résultat du vote :		
- Pour :	5	
- Contre :	0	
- Abstentions :	0	

Avaient donné pouvoir : -

Etaient absents et excusés : 5

Secrétaire de séance : Cédric LE BRIS

Objet : Annexe financière 2019-2020 avec l'UVSQ.

Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvée par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015, et ses modifications ultérieures,
VU la délibération du Conseil d'administration n°CA/2018/019 portant élection du Président du groupement,
Vu le règlement intérieur du groupement,
Vu le règlement budgétaire et financier du groupement,
Vu le budget primitif du groupement pour l'exercice 2018 et ses modifications,

Au regard des propositions du Président,
Après en avoir délibéré,

- Article 1-** Approuve l'annexe financière 2018-2019 entre YCID et l'Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines.
- Article 2-** Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement l'Université d'un montant de 15 038,28€.
- Article 3-** Autorise le Directeur à signer l'annexe financière.
- Article 4-** Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Accompagnement des acteurs yvelinois » chapitre 65 article 65738 du budget 2018 et suivants.

Fait à Versailles, le 11 décembre 2018


Jean-Marie TETART
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/026



L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 2 place André Mignot à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation : 28/11/2018
Nbre de membres en exercice : 10
Quorum : 5
Nbre de votants : 5
Résultat du vote :
- **Pour :** 5
- **Contre :** 0
- **Abstentions :** 0

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Hélène AUBERT, Jean-Marie TETART, Alain GOURNAC (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF (collège associations), Alain LOPPINET (collège collectivités locales)

Avaient donné pouvoir : -

Etaient absents et excusés : 5

Secrétaire de séance : Cédric LE BRIS

Objet : Partenariat avec l'AFACE – Dotation complémentaire et subvention de gestion.

Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvée par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015, et ses modifications ultérieures,
VU la délibération du Conseil d'administration n°CA/2018/019 portant élection du Président du groupement,
Vu le règlement intérieur du groupement,
Vu le règlement budgétaire et financier du groupement,
Vu le budget primitif du groupement pour l'exercice 2018 et ses modifications,

Au regard des propositions du Président,
Après en avoir délibéré,

Article 1- Approuve le versement d'une dotation complémentaire au Fonds YADEC de 75 000€ pour 2018, ainsi que le versement d'une subvention de fonctionnement à l'AFACE de 5 000€.

Article 2- Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Développement économique » chapitre 65 article 6574 et chapitre 27 article 2764 du budget 2018 et suivants.

Fait à Versailles, le 11 décembre 2018


Jean-Marie TETART
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/027



L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, au 2 place André Mignot à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation :	28/11/2018	Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Hélène AUBERT, Jean-Marie TETART, Alain GOURNAC (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF (collège associations), Alain LOPPINET (collège collectivités locales)
Nbre de membres en exercice :	10	
Quorum :	5	
Nbre de votants :	5	
Résultat du vote :		
- Pour :	5	
- Contre :	0	
- Abstentions :	0	
		Avait donné pouvoir : -
		Etaient absents et excusés : 5

Secrétaire de séance : Cédric LE BRIS

Objet : Modification du règlement « Entreprises-Etudiants Afrique » (2EA).


Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvée par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015, et ses modifications ultérieures,
VU la délibération du Conseil d'administration n°CA/2018/019 portant élection du Président du groupement,
Vu le règlement intérieur du groupement,
Vu le règlement budgétaire et financier du groupement,
Vu le budget primitif du groupement pour l'exercice 2018 et ses modifications,

Au regard des propositions du Président,
Après en avoir délibéré,

Article 1- Approuve la modification du règlement de l'aide « Entreprise-Etudiant-Afrique ».

Fait à Versailles, le 11 décembre 2018


Jean-Marie TETART
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/028



L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 2 place André Mignot à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation :	28/11/2018	Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Hélène AUBERT, Jean-Marie TETART, Alain GOURNAC (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF (collège associations), Alain LOPPINET (collège collectivités locales)
Nbre de membres en exercice :	10	
Quorum :	5	
Nbre de votants :	5	
Résultat du vote :		
- Pour :	5	
- Contre :	0	
- Abstentions :	0	
		Avaient donné pouvoir : -
		Etaient absents et excusés : 5
Secrétaire de séance :	Cédric LE BRIS	

Objet : Lancement de la campagne Bourses CYAM 2019.

Le Conseil d'administration,

U la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvée par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015, et ses modifications ultérieures,
VU la délibération du Conseil d'administration n°CA/2018/019 portant élection du Président du groupement,
Vu le règlement intérieur du groupement,
Vu le règlement budgétaire et financier du groupement,
Vu le budget primitif du groupement pour l'exercice 2018 et ses modifications,

Au regard des propositions du Président,
Après en avoir délibéré,

- Article 1-** 25 bourses « CYAM » pourront être attribuées en 2019 sur la base du règlement figurant en annexe de la présente délibération.
- Article 2-** Les crédits correspondants seront imputés sur l'opération « Soutien aux initiatives yvelinoises », chapitre 65 article 6513 du budget 2018 et suivants.
- Article 3-** Le Conseil d'administration délègue au Directeur du groupement le soin de définir la composition du Jury, de le réunir et d'établir le calendrier de la campagne d'attribution des bourses.

Fait à Versailles, le 11 décembre 2018


Jean-Marie TETART
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/029



L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 2 place André Mignot à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation :	28/11/2018	Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Hélène AUBERT, Jean-Marie TETART, Alain GOURNAC (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF (collège associations), Alain LOPPINET (collège collectivités locales)
Nbre de membres en exercice :	10	
Quorum :	5	
Nbre de votants :	5	
Résultat du vote :		
- Pour :	5	
- Contre :	0	
- Abstentions :	0	

Avait donné pouvoir : -

Etaient absents et excusés : 5

Secrétaire de séance : Cédric LE BRIS

Objet : Don de 5 ordinateurs pour l'appel à candidature « Classes numériques pour l'Afrique ».

Le Conseil d'administration,

U la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvée par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015, et ses modifications ultérieures,
VU la délibération du Conseil d'administration n°CA/2018/019 portant élection du Président du groupement,

Vu le règlement intérieur du groupement,

Vu le règlement budgétaire et financier du groupement,

Vu le budget primitif du groupement pour l'exercice 2018 et ses modifications,

Au regard des propositions du Président,

Après en avoir délibéré,

Article 1- Accepte le don de cinq ordinateurs portables par Cédric LE BRIS et accepte de se substituer à lui dans la convention de don de matériel informatique à titre gratuit signée avec le Département des Yvelines le 17 octobre 2018.

Article 2- Attribue à l'association Bibliothèque sans frontières (BSF) les cinq ordinateurs portables, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat signée entre YCID et BSF pour l'appel à candidatures « Classes numériques pour l'Afrique ».

Fait à Versailles, le 11 décembre 2018


Jean-Marie TETART
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/030



L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 2 place André Mignot à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation :	28/11/2018	Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Hélène AUBERT, Jean-Marie TETART, Alain GOURNAC (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF (collège associations), Alain LOPPINET (collège collectivités locales)
Nbre de membres en exercice :	10	
Quorum :	5	
Nbre de votants :	5	
Résultat du vote :		
- Pour :	5	
- Contre :	0	
- Abstentions :	0	

Avaient donné pouvoir : -

Etaient absents et excusés : 5

Secrétaire de séance : Cédric LE BRIS

Objet : Convention de partenariat avec l'association APTIMA.


Le Conseil d'administration,

U la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvée par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015, et ses modifications ultérieures,
VU la délibération du Conseil d'administration n°CA/2018/019 portant élection du Président du groupement,
Vu le règlement intérieur du groupement,
Vu le règlement budgétaire et financier du groupement,
Vu le budget primitif du groupement pour l'exercice 2018 et ses modifications,

Au regard des propositions du Président,
Après en avoir délibéré,

- Article 1-** Approuve la convention de partenariat avec l'association APTIMA.
- Article 2-** Autorise le Directeur à signer la convention.
- Article 3-** Délègue au Directeur l'engagement et la liquidation des dépenses afférentes à cette convention de partenariat (missions à l'étranger).
- Article 4-** Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Soutien aux initiatives yvelinoises » chapitre 11 article 6251 et 62878 du budget 2018 et suivants.

Fait à Versailles, le 11 décembre 2018


Jean-Marie TETART
Président